

Réunion du Conseil Municipal

Séance du jeudi 27 octobre 2016

L'an deux mille seize et le jeudi vingt sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel MEYNADIER, Maire de Rousses.

Étaient présents : Daniel MEYNADIER, Daniel GIOVANNACCI, Eliette VALAT, Bernard AEBERHARD, Jean BOUTELLIER, André CHABAL, Elie COUDERC, Jean-Paul MARTIN.

Procuration : Michel AGRINIER à Jean BOUTELLIER, Claire GINIER à Eliette VALAT, Claude GRELLIER à Elie COUDERC.

Absent :

Madame Eliette VALAT a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Contrats Territoriaux : avenant 2016

Le Conseil Municipal accepte cet ajout, à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 juillet 2016

Lecture est faite du compte-rendu. Monsieur Couderc demande à ce qu'une précision soit apportée sur un point. Avec l'accord des autres conseillers le compte-rendu est modifié et celui-ci est adopté à l'unanimité.

Étudier faisabilité d'une cantine scolaire

Monsieur le Maire présente la demande faite par trois familles pour qu'une garderie s'occupe des enfants entre 12h et 13h30 deux jours par semaine, les parents fourniraient les repas.

Au 1er novembre 2016, nous avons prévu un contrat de 114 heures / mois pour l'aide maternelle-aide ménagère. Il faudrait 126 heures / mois pour accéder à cette demande, sachant que le coût supplémentaire serait d'environ 162 € / mois charges comprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. Couderc et M. Grellier) :

- Décide d'assurer une garderie communale entre 12h et 13h30 les mardis et jeudis durant les semaines de classe.

- Rejette toute responsabilité concernant les repas fournis par les parents aux enfants durant cette garderie.

Décisions Modificatives

Budget Principal :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les propositions faites afin de couvrir les dépenses jusqu'à la fin de l'année dont les salaires avec la modification décidée ci-dessus. Les dépenses sont compensées par les remboursements des rémunérations de l'agent en CUI pour 4 200,00 € et par les remboursements des frais sur les budgets annexes pour 1 650,00 €.

Fonctionnement

		Dépenses	Recettes
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	
6262	Frais de télécommunications	500,00	
6413	Personnel non titulaire	4 350,00	
6419	Remboursements rémunérations personnel		4 200,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales		1 650,00
	TOTAL	5 850,00	5 850,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote la Décision Modificative indiquée ci-dessus.

Budget Via Ferrata :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les propositions faites afin de couvrir les dépenses jusqu'à la fin de l'année. Les dépenses sont compensées par le surplus des recettes pour la location du matériel de via ferrata sur 2016 soit 630,00 €. Pour information les recettes totales à ce jour sont de 4 536,00 €

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
60612	Energie - Electricité	60,00	
6064	Fournitures administratives	76,00	
6068	Autres matières et fournitures	60,00	
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	434,00	
70632	Redevance services à caractère loisir		630,00
	TOTAL	630,00	630,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote la Décision Modificative indiquée ci-dessus.

Budget Transport Tapoul :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les propositions faites afin de couvrir les dépenses jusqu'à la fin de l'année dont les heures faites par l'agent technique en juillet et août. Les dépenses sont compensées par le surplus des recettes pour la navette du canyon du Tapoul soit 4 011,00 €. Pour information nous avons vendu 5 289 tickets pour l'été 2016.

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	114,00	
6066	Carburants	840,00	
6068	Autres matières et fournitures	544,00	
626	Frais postaux et de télécommunication	151,00	
621	Personnel extérieur au service	2 362,00	
706	Prestations de services		4 011,00
	TOTAL	4 011,00	4 011,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote la Décision Modificative indiquée ci-dessus.

Charte du Parc National des Cévennes

Monsieur le Maire fait lecture du courrier concernant l'ouverture de la période de candidature à l'adhésion à la charte du Parc National des Cévennes jusqu'au 8 novembre 2016.

La charte est toujours la même qu'il y a trois ans et la commune avait décidé de ne pas y adhérer à l'époque.

Le Conseil Municipal décide de rester sur ces positions et de ne pas donner suite au courrier du Parc National des Cévennes.

Un aparté est fait sur un problème rencontré par des propriétaires privés, ils ont eu du bois coupé sur leurs parcelles sans autorisation. Il est demandé au Conseil Municipal de rechercher qui a fait ça. Monsieur le Maire promet de se renseigner.

Modification des statuts du SDEE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le « Syndicat départemental d'électrification et d'équipement de la Lozère » a engagé une procédure de modification de ses statuts par délibération de son comité syndical du 28 juillet 2016.

Cette modification répond à la nécessité d'adapter l'objet et les modalités de fonctionnement du syndicat aux nombreuses évolutions du secteur de l'énergie, au nouveau paysage législatif résultant notamment de la réorganisation de l'intercommunalité à fiscalité propre et à celle de permettre au syndicat de poursuivre son objectif de mutualisation en faveur des collectivités lozériennes.

Elle précise les modalités d'intervention et de fonctionnement du syndicat dans chacun des domaines dans lesquels le syndicat a développé ses compétences et ses actions, et ce dans le cadre d'un fonctionnement à la carte.

Elle porte également sur un changement de la dénomination du syndicat qui devient « Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère ».

Considérant que les modifications statutaires apportées concernent principalement les domaines :

- Energies renouvelables,
- Réseaux de chaleur et de froid,
- Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques,
- Eau et assainissement.

Il est donc proposé d'approuver cette modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Approuve la modification des statuts du SDEE avec une prise d'effet au 1er janvier 2017 selon le projet joint à la présente délibération,

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire d'accomplir les démarches et signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nous changeons l'ordre des points à aborder car Monsieur Giovannacci doit bientôt partir.

Future communauté de communes

Gouvernance : Monsieur le Maire présente la délibération prise par le Conseil Communautaire dans sa séance du 6 octobre 2016 concernant la « Gouvernance de la future intercommunalité élargie au 1er janvier 2017, issue de la loi NOTRe ». Les Conseils Municipaux doivent délibérer sur la composition de l'organe délibérant du futur EPCI. L'application proposée est celle de droit commun composée de 37 membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Approuve que la composition de l'assemblée délibérante de la future intercommunalité, qui sera installée à compter du 1er janvier 2017, soit celle prévue par application du droit commun (répartition automatique des sièges suivant la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne conformément à l'article L.5211-6-1 du CGCT), c'est-à-dire sans accord local,

Approuve que dans cette hypothèse, ladite assemblée délibérante sera composée de 37 membres répartis de la façon suivante :

Florac Trois Rivières : 10

Ispagnac et Meyrueis : 4 chacun

Sainte Enimie et Bédouès-Cocurès : 2 chacun

Quézac, Cans et Cévennes, Hures la Parade, Barre des Cévennes, Vébron, La Malène, Les Bondons, Mas Saint Chély, Cassagnas, Les Vignes, Montbrun, Rousses, Saint Pierre des Tripiers, Fraissinet de Fourques et Gatuzières : 1 chacun.

Autorise Monsieur le Maire à prendre tout contact et à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

Nom de la future intercommunalité : Le Conseil Communautaire par délibération du 6 octobre 2016 a approuvé que la future intercommunalité soit dénommée Communauté de communes GORGES CAUSSES CEVENNES.

Le Conseil Municipal considère que le nom choisi n'est pas suffisamment significatif pour nous situer vis à vis des gens de l'extérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 2 voix POUR (M. Couderc et M. Grellier), 1 voix CONTRE (M. Giovannacci) et 8 ABSTENTIONS :

Approuve que la future intercommunalité soit dénommée Communauté de communes GORGES CAUSSES CEVENNES,

Autorise Monsieur le Maire à prendre tout contact et à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

Siège social de la future intercommunalité : Dans sa séance du 6 octobre 2016, le Conseil Communautaire avait proposé comme siège social de la nouvelle intercommunalité MEYRUEIS. Cette proposition a été désapprouvée.

Le Conseil Municipal estime plus logique que ce soit Florac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Désapprouve l'implantation du siège de la nouvelle intercommunalité à MEYRUEIS.

Demande que FLORAC, Sous-Préfecture, soit choisi comme siège social de la future intercommunalité.

Autorise Monsieur le Maire à prendre tout contact et à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

Bilan commission appel d'offre

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la commission d'appel d'offre qui s'est déroulée le vendredi 9 septembre 2016. Présentation des entreprises retenues et des montants HT prévus pour les travaux de réhabilitation de la mairie et du logement (par lot).

Financement des travaux de la mairie

Monsieur le Maire présente le plan de financement pour les travaux de réhabilitation de la mairie et du logement. Celui-ci fait apparaître le besoin de recourir à un emprunt à hauteur de 60 000 €.

Suite à notre demande, la Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon nous a fait une proposition de prêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de souscrire un emprunt de 60 000 € auprès de la Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon suivant les conditions financières ci-dessous :

Prêt taux fixe classique amortissement progressif

Objet : Travaux de rénovation d'un bâtiment municipal

Base de calcul : 30/360

Frais de dossier : 90 €

Périodicité : Trimestrielle

Montant : 60 000 €

Durée : 15 ans

Taux : 1,34 %

Echéance : 1 105,54 €

Coût : 6 332,40 €

Autorise Monsieur le Maire à prendre tout contact et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Départ de Monsieur Giovannacci qui laisse pouvoir à Monsieur Meynadier.

ARS : avis de consultation avant définition des territoires

Monsieur le Maire présente l'avis demandé sur la définition des territoires par l'ARS pour la région Occitanie, à savoir choisir entre 13 territoires correspondants aux départements ou 6 territoires regroupant des départements (ex : la Lozère regroupée avec le Gard).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Choisit 13 territoires de santé et en tous cas le fait que le département de la Lozère seul constitue un territoire de santé.

Une délibération motivée présentant les spécificités de notre département est rédigée.

Dans ce cadre Madame Valat rappelle les problèmes qui existent avec la Maison de Santé de Florac.

Déneigement 2016/2017

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de déneigement avec le GAEC de Rousses pour l'hiver 2016/2017 sachant que les modalités financières restent inchangées à 65 € HT de l'heure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de reconduire la convention de déneigement pour l'hiver 2016/2017 avec le GAEC de Rousses pour 65 € HT de l'heure.

A ce sujet, Monsieur le Maire indique qu'il faudrait commander du sel.

SAGE Tarn-Amont

Monsieur le Maire présente la proposition de convention de partenariat 2016 pour l'animation du SAGE Tarn-Amont et du contrat de rivière Tarn-Amont faite par le Syndicat mixte Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide de ne pas signer cette convention pour laquelle une participation financière de 178,17 € est demandée.

Participation de la commune de Bassurels pour la cotisation annuelle au CNAS du secrétaire de mairie

Monsieur le Maire rappelle que le CNAS est une action sociale au service des personnels territoriaux. Chaque année nous payons l'adhésion des agents souhaitant en bénéficier. Monsieur Bergère Judicaël en bénéficiait sur les communes de Rousses et Bassurels.

Le secrétaire de mairie travaillant sur les communes de Rousses et Bassurels, nous proposons, en accord avec le Maire de Bassurels, de payer une seule adhésion au CNAS qui se fera sur la commune de Rousses. Elle sera calculée au prorata du nombre d'heures effectuées, soit 17 heures 30 à Rousses et 13 heures à Bassurels soit un total de 30 heures 30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide que la commune de Bassurels nous versera une participation annuelle pour l'adhésion au CNAS du secrétaire de mairie, à compter de 2016.

Décide que cette participation se fera au prorata du nombre d'heures effectuées par l'agent sur la commune de Bassurels, soit 13 heures sur 30 heures 30 minutes au total.

Modifier le correspondant CNAS des salariés

Monsieur le Maire informe les conseillers que Monsieur Bergère Judicaël est toujours le délégué des agents pour le CNAS. Il y a donc lieu de faire les modifications nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne Madame Gondry Sonia, Secrétaire de mairie, en qualité de déléguée des agents pour le CNAS.

Agent recenseur pour 2017 : choisir une personne et étudier le montant de l'indemnité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour le recensement prévu début 2017, après avoir nommé le coordonnateur communal, il faut maintenant nommer un agent recenseur et lui attribuer une indemnité de recensement.

Monsieur le Maire propose de faire appel à Monsieur Robert Chaze qui serait d'accord pour être l'agent recenseur de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide de nommer Monsieur Robert Chaze agent recenseur de la commune de Rousses pour le recensement 2017.

Décide de lui attribuer une indemnité forfaitaire de 450 € net pour cette tâche, incluant les frais de déplacement.

Contrats Territoriaux : avenant 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

un contrat territorial pour la période 2015-2017 a été signé le 15 décembre 2015 pour le territoire de Florac Sud-Lozère,

compte tenu de l'avancement des projets constatés en 2016, le Département de la Lozère a proposé un avenant 2016 au contrat territorial et a délibéré favorablement en commission permanente du 10 novembre 2016 sur celui-ci. Cet avenant modifie la maquette initiale en prenant en compte les évolutions des soutiens du Département aux projets du territoire.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 décembre 2015 approuvant le contrat territorial 2015-2017 initial ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le projet d'avenant 2016 au contrat territorial 2015-2017 ci-après annexé.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Etude du devis du bureau d'études Aqua Services pour la mise aux normes des captages

Monsieur le Maire présente aux conseillers le devis demandé à l'entreprise Aqua Services pour l'élaboration d'un dossier avant-projet pour les 5 captages de la commune.

Sans ce dossier nous ne pouvons pas demander des subventions pour la mise aux normes des captages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte le devis du Bureau d'Etudes Aqua Services pour un montant de 2 640,00 € TTC.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document avec le Bureau d'Etudes Aqua Services.

Indemnité au Receveur municipal pour 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'indemnité payée pour 2016 au Receveur municipal s'élève à 312,51 € brut pour le conseil et la confection du budget.

Questions diverses

Cartographie des cours d'eau de la Lozère : Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion du 27 octobre 2016 au matin. Il s'agit de faire la cartographie des cours d'eau de la commune. La définition d'un cours d'eau c'est : un lit, l'écoulement régulier, et la présence d'une source. Il faut étudier la carte fournie, le délai est d'un mois pour faire des propositions de modifications (ajout ou retrait). Cette cartographie va avoir des conséquences pour l'agriculture. Le Maire propose de faire une réunion de travail pour étudier cette carte.

Demande de Monsieur Matet au Serre : Ce projet concerne la Communauté de communes Florac Sud-Lozère et non la commune de Rousses.

Employée communale de l'école : Monsieur le Maire explique la fin de contrat de Madame Boudeheb Sahra au 31 octobre 2016 et l'embauche de Madame Minjat Anaëlle à partir du 3 novembre 2016.

Aménagement du terrain d'aire de jeux : Nous allons mettre de la végétation et notamment planter des arbustes devant le mur, une clôture a été achetée afin de sécuriser le site, un bornage est en cours pour créer une servitude pour un particulier qui va construire (à suivre).

Repas des élus et du personnel : Le Conseil Municipal est d'accord pour reconduire cette initiative. La date choisie est le vendredi 16 décembre 2016 à 20 H. Invitation aux élus, employés communaux et institutrices de l'école ainsi qu'aux conjoints. Se renseigner auprès du restaurant La Ruche pour disponibilité et tarif.

Repas des aînés : L'année dernière un panier garni avait été offert aux aînés de la commune. Cette année, il est proposé de faire un repas au restaurant La Ruche le mercredi 11 janvier 2017 à midi. Pour y avoir droit, il faut avoir plus de 70 ans et être inscrit sur les listes électorales de la commune.

Réunion des moniteurs du canyon du Tapoul : Monsieur le Maire rappelle que la réunion va avoir lieu le vendredi 28 octobre 2016 à 17h. Il faut étudier des solutions pour la saison 2017 afin de limiter les heures supplémentaires et de respecter la réglementation pour la conduite de la navette.

Enlèvement de l'aire de jeux de la cours de l'école : Suite à la demande formulée par l'institutrice, l'aire de jeux de la cours de l'école a été enlevée car elle n'était plus aux normes.

Proposition de travaux par le GAEC de Rousses : Monsieur Meynadier propose, avec le GAEC de Rousses, de faire la piste pour le captage des Tunes et l'entrée du parking du terrain de l'aire de jeux. Le tarif proposé est de 65 € HT de l'heure. Si le Conseil Municipal l'accepte il faudra mandater le GAEC de Rousses lors d'un prochain Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H25.